

La partie écrite concernant les zones d'habitation et en particulier la zone H 3 du
PAG est d'application

Représentation schématique
du degré d'utilisation du sol

H3	II
0,4	1
mi	t2

Zones définies au PAG:

HAB-1	Zones d'habitation 1
HAB-2	Zones d'habitation 2
H3	Zones d'habitation 3 H3 *
ZMC	Zones mixtes à caractère central
ZMU	Zones mixtes à caractère urbain
ZMR	Zones mixtes à caractère rural
ZBEP	Zones de bâtiments et d'équipements publics
ZAE	Zones d'activités économiques etc
PAP	Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins:

II	limite supérieure
I-II	limite inférieure et supérieure
Ⓜ	obligatoire

Hauteur des constructions:

hc-x	hauteur à la corniche de x m
ha-x	hauteur à l'acrotère de x m
hf-x	hauteur au faite de x m

Types et dispositions des constructions:

oc	constructions en ordre contigu
onc	constructions en ordre non contigu
mi	maisons isolées
mj	maisons jumelées
mb	maisons en bande

* Légende supplémentaire

Implantation des immeubles

-----	alignement obligatoire constructions principales
-----	limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
-----	alignement obligatoire dépendances
-----	limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles

-----	Délimitation des lots / parcelles
-----	Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
-----	Lots privés constructibles
-----	Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions

min x %	pourcentage minimal de logements par immeuble
x % y %	pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
x %	pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts

EVP	espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
EVp	espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
ADJ	aires de jeux
○	plantations existantes
○	plantations projetées
○	arbres à conserver

Voies de circulation

-----	rues
-----	aires de stationnement / emplacements publics
-----	chemins piétonniers, pistes cyclables

Formes des toitures

←→	orientation du faite
tp	toiture plate
tx	toitures à x versants, degré d'inclinaison
tm	toiture mansardée
○	éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
-----	respect de conditions d'intégration déterminées

Référence: AS 150 126C

Le présent document appartient
à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 24 août 2012
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

VILLE DE LUXEMBOURG
26 JAN. 2011
URBANISME-PO

appartient à l'approbation provisoire
du conseil communal
du 23 mai 2011
référence n° 82a/1988/10

appartient à l'approbation définitive
du conseil communal
du 18 juillet 2011
référence n° 82a/1988/10

Signature Maître d'ouvrage	Signature Architecte	
SCHMITZ & HOFFMANN architectes sàrl		
7, rue de la Toison d'Or L-2285 Luxembourg - Tél. 44 09 57 1 - Fax 45 83 12 - Mail: schmitz.hoffmann@pa.lu		
Maître d'ouvrage	FLCM	Date: 18/01/11
Projet	Maison d'Hébergement à Caractère Social	Dess: JN
Situation	Luxembourg - Gasperich	Ver: CS
Plan	Plan d'Aménagement Particulier "Sauerwies"	Ech: 1/500
PAP-5C		1002

G:\2 - PROJETS\1002-JCH\BHEM Gasperich\1002-plan\1002-EXE-02.dwg